EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET: Installation de Madame Marie-Odile LETRAY suite à la déclaration de décès de Mme Monique THIBERT

Séance du 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.

Membres présents: MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : MM. FERRARI Jean (représenté par Mme CARRARA Carole), PESENTI Philippe (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par Mme ROSIER Nicole).

Membres absents : MM. HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme BOURDONCLE Annie.

Soit: 19 présents, 3 pouvoirs.

Suite à la déclaration de décès de Madame Monique THIBERT conseillère municipale, par un jugement du Tribunal de Grande Instance de GAP en date du 15 décembre 2017 et <u>conformément à l'article L 270 du Code Electoral</u>, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

De ce fait, Madame Marie-Odile LETRAY est installée lors du Conseil Municipal du 24 avril 2018.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de l'installation de Madame Marie-Odile LETRAY au sein du conseil municipal.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire Bernard ARGENTI.

Accusé de réception en préfecture 001-210101853-20180424-DE-2018-36-DE Date de télétransmission : 26/04/2018 Date de réception préfecture : 26/04/2018